

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Grand Conseil vaudois

Un oubli

(ap) — **Novembre 1987** : le conseil d'Etat, répondant à une motion de François Geyer sur l'élimination des stéréotypes sexistes, annonçait que cette adaptation des manuels scolaires se ferait de façon progressive et que le Grand Conseil serait renseigné périodiquement.

Septembre 1989 : ne voyant aucune allusion à ce sujet dans le rapport de gestion du conseil d'Etat, le motionnaire de 1987 s'étonne.

« C'est un oubli », lui répond-on, car un manuel a été récemment corrigé par le Département !

Genève

Formation : une loi progressiste

(jbw) — En votant la nouvelle loi sur l'encouragement aux études, Genève innove. Cette loi permet entre autres l'octroi de bourses ou de prêts

sans limite d'âge à tous ceux et celles qui désirent « améliorer leur niveau de formation, développer leur culture générale ou leur qualification professionnelle ».

Cette nouvelle loi améliore considérablement la situation des adultes en reprise de formation, particulièrement en ce qui concerne la suppression de la limite d'âge, la prise en considération des années passées au foyer, la dissociation des revenus de l'étudiant de celui de son conjoint en cas de décision judiciaire. En effet, dans la loi, les années passées à la maison pour élever des jeunes enfants sont assimilées à une formation professionnelle.

Naturellement, la manne publique ne sera pas distribuée à tort et à travers. Des cautions très strictes sont établies, mais l'Etat a enfin compris que la formation permanente est une nécessité absolue face à l'évolution des techniques modernes. Les femmes, comme les hommes, doivent pouvoir participer à cette mise à jour permanente.

Le rapport sur cette loi (52 articles) peut être demandé à la rédaction de FS.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

Département de Justice et Police

2, rue Henri-Fazy

1204 GENÈVE

a pour tâches principales de :

- veiller à ce que les lois ne contiennent plus de discriminations liées au sexe
- réunir une documentation concernant l'égalité des droits entre homme et femme
- informer la population sur toutes ces questions
- contribuer par des actions ponctuelles à l'amélioration de la condition féminine.

Une commission consultative de l'égalité soutient le Bureau dans ses activités et traite des domaines suivants :

- Orientation, formation et réinsertion professionnelle.
- Situation professionnelle.
- Organisation sociale et vie pratique.
- Violences.
- Information et rédaction.

N'hésitez pas à écrire ou à téléphoner :

Case postale 362, 1211 GENÈVE 3, tél. (022) 27 20 65.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
l'agence de la Banque hypothécaire
du canton de Genève, votre banque cantonale,
est ouverte également le samedi matin.
Madame Maria Trunz,
chef de notre agence et ses collaboratrices
seront heureuses de vous accueillir.

BCC